

juive forme le tiers ou le quart de la population, elle est reléguée dans un quartier dont les portes sont fermées chaque soir, et dont les gardiens sont musulmans. Elle est obligée de fournir gratuitement tout ce dont le pacha a besoin pour sa maison. Enfin, les juifs sont tenus d'ôter leurs souliers pour passer devant une mosquée, devant un marabout, ou pour entrer dans la cour de justice appelée *michouer*¹.

Nous n'avons pas essayé de dissimuler les objections de détail que l'on pourrait élever contre quelques-unes des assertions de notre auteur contenues dans ce volume. Mais nous persistons à croire, avec des juges plus autorisés que nous², à la bonne foi et à la sincérité d'Ibn Batoutah. Nous pensons enfin qu'aucun lecteur éclairé n'hésitera à répéter, en l'appliquant à notre voyageur, l'éloge que le savant Beckmann accordait jadis à un voyageur italien du xv^e siècle :

« Les historiens trouveront certainement dans cette relation quelques grains d'or pur qui n'ont pas encore été triés, et beaucoup de détails propres à répandre du jour sur la géographie et l'histoire du moyen âge³. »

¹ Conf. Ali bey, *Voyages*, t. I, p. 53, 54, 55, 276 et 277; Ch. Didier, *Promenade au Maroc*, Paris, 1844, *passim*, et le *Journal des Débats* du 13 janvier 1851, d'après le *Jewish chronicle*.

² Voyez notamment Silv. de Sacy, *Journal des Savants*, janvier 1820, p. 19.

³ *Annales des voyages*, t. IV, p. 24 et 25.